

## Planification des systèmes d'élevage extensif de petits ruminants pour prévenir les dégâts du loup au Tessin (sud des Alpes, Suisse). Premiers résultats

Nucera E., Alberto P.F., Mettler D., Kim J.

in

Napoléone M. (ed.), Ben Salem H. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), López-Francos A. (ed.), Gabiña D. (ed.).

The value chains of Mediterranean sheep and goat products. Organisation of the industry, marketing strategies, feeding and production systems

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 115

2016

pages 413-416

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007307>

To cite this article / Pour citer cet article

Nucera E., Alberto P.F., Mettler D., Kim J. **Planification des systèmes d'élevage extensif de petits ruminants pour prévenir les dégâts du loup au Tessin (sud des Alpes, Suisse). Premiers résultats.** In : Napoléone M. (ed.), Ben Salem H. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), López-Francos A. (ed.), Gabiña D. (ed.). *The value chains of Mediterranean sheep and goat products. Organisation of the industry, marketing strategies, feeding and production systems.* Zaragoza : CIHEAM, 2016. p. 413-416 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 115)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Planification des systèmes d'élevage extensif de petits ruminants pour prévenir les dégâts du loup au Tessin (sud des Alpes, Suisse). Premiers résultats

E. Nucera<sup>1</sup>, P.F. Alberto<sup>1</sup>, D. Mettler<sup>2</sup> et J. Kim<sup>3</sup>

<sup>1</sup>AGRIDEA Svizzera Italiana, A Ramel 12, Cadenazzo, CH-6593 (Suisse)

<sup>2</sup>AGRIDEA Lindau, Eschikon 28, CH-8315 (Suisse)

<sup>3</sup>AGRIDEA Lausanne, Jordils 1, CH-1001, Lausanne (Suisse)

---

**Résumé.** L'impact de la réintroduction des grands carnivores dans les Alpes de la Suisse provoque une forte controverse dans ce pays. Cette discussion peut être posée en termes d'arbitrage entre des productions de lait et de viande rationalisées et économiques d'une part, et la conservation de la nature et la tradition d'autre part. La focalisation sur les systèmes d'élevage extensifs dans la région du Tessin (versant sud des Alpes en Suisse) ne manque pas d'importance vu que les ovins et surtout les caprins jouent un rôle clé pour le maintien de la chaîne de valeur dans les vallées lointaines. La principale finalité du projet est d'analyser comment les systèmes de production traditionnels peuvent être maintenus par une gestion durable des ovins et caprins malgré la présence de grands carnivores. Une réflexion a été entreprise sur une gestion adaptée des pâturages et une amélioration des chaînes de valeur du lait et de la viande. Le projet a mené à plusieurs conclusions pratiques visant à développer une typologie de systèmes d'élevage intégrant des indications pour une meilleure qualité des produits tout en assurant la sécurité des animaux par des mesures de prévention appropriées. Le projet est fondé sur une approche participative et est complété par une analyse basée sur données. Une telle modélisation contribuera à rassembler les éleveurs autour d'initiatives communes pour affronter à la fois des situations de marché et d'environnement difficiles. Dans ce contexte la collaboration entre un vaste éventail de parties prenantes est cruciale pour la pérennité des activités agricoles dans les dures conditions de production des vallées méridionales des Alpes.

**Mots-clés.** Loup – Élevage caprin – Élevage ovin – Grand prédateur – Alpage – Agriculture – Exploitation agricole.

## ***Planning extensive farming systems to prevent wolf-damages in the Ticino (Southern Alps of Switzerland). First results***

**Abstract.** *The impact of the resettlement of large carnivores in the Swiss Alps is highly controversial in Switzerland. This discussion can be looked as a trade-off between rationalised and economic meat and milk productions on one hand and conservation of nature and tradition on the other hand. Focussing on extensive farming systems in the region of Ticino (Southern Alps of Switzerland) is relevant given that sheep and especially goats play a key-role in maintaining the value chain in remote valleys. The main goal of the project is to analyse how the traditional production systems can be maintained by a sustainable management of sheep and goats despite of the presence of large carnivores. Reflections were undertaken about adapted pasture management and improvement in the value chains of milk and meat. The project leads to some practical conclusions developing a typology of farming systems that integrates pointers to improve the quality of the products and also to ensure the safety of the animals by appropriate prevention measures. The project is based on a participatory approach and also complemented by data-based analysis. Such modelling will help to put together farmers for common initiatives to challenge both difficult situations of markets and of the environment. In this context the collaboration between a wide range of stakeholders is crucial to maintain agricultural activities in the harsh production conditions of the southern valleys in the Alps.*

**Keywords.** *Wolf – Goat farming – Sheep farming – Large predator – Alpe – Agriculture – Farm.*

## I – Introduction

Le canton du Tessin est un petit territoire majoritairement montagneux d'une surface d'environ 2.800 km<sup>2</sup>. Les surfaces agricoles représentent 5% (14 000ha) du territoire cantonal et sont soumises à une forte pression, à la fois de l'urbanisation, mais surtout de la forêt qui, elle, occupe 50% des surfaces (USTAT, 2013). Les prairies permanentes, à la base des productions animales, représentent environ 81% de la surface agricole utile (SAU) soit près de 11 400 ha ; auxquels il faut ajouter les surfaces d'alpage, elles hors SAU, soit 25 300 ha.

Au Tessin, l'élevage des petits ruminants est le fait d'exploitations familiales de petite taille. Pendant la première moitié du siècle passé, le cheptel a subi une forte diminution de ses effectifs et atteint son minimum dans les années 70. Alors que l'on décomptait 60 000 chèvres en 1875, plus que 11 000 étaient présentes en 1970 (USTAT, 2005). Aujourd'hui, selon l'Office de la statistique du Tessin (USTAT), dans le canton, sont élevés quelques 15 644 ovins (-12% depuis 2000) et 12.247 caprins (+16% depuis 2000).

Avec l'extinction des grands prédateurs, et en particulier celle du loup, les pratiques de gestion des troupeaux ont changé. Tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, il n'y avait pas lieu de protéger les troupeaux d'éventuelles attaques. La vaine-pâture et l'estivage sur les alpages se généralisent, surtout dans le cas de petits troupeaux, et ce, sans surveillance permanente par un berger. Une visite hebdomadaire, voir bimensuelle, suffit à contrôler les effectifs et l'état de santé des animaux.

Les produits (agneaux, cabris, produits laitiers de chèvre, charcuterie) sont écoulés majoritairement en vente directe. Il n'existe pas de filière spécifique, pour les produits issus de ces élevages, capable d'approvisionner la grande distribution.

Les premières traces du retour du loup ont été relevées en 2001 par l'Office de la chasse du Canton (UCP); mais c'est seulement ces dernières années que les prédateurs se sont intensifiées. Durant l'hiver 2014, une trentaine de pertes de moutons et chèvres ont été enregistrées en un mois (UCP 2015). En total, jusqu'à May 2015, depuis la première apparition du loup en 2001 12 loups ont chassé 162 têtes : 112 moutons, 49 chèvres et 1 veau (UCP, 2015). Ces prédateurs interviennent surtout en l'hiver lorsque les animaux pratiquent la vaine-pâture. Dans ce contexte, l'Office Fédéral de l'Environnement, l'Office tessinois de la Chasse et de la Pêche et le Service de l'Agriculture ont mandaté AGRIDEA, Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, pour faire un état des lieux de l'élevage de petits ruminants au Tessin afin d'évaluer les possibilités de mise en œuvre des mesures de protections des troupeaux proposées au niveau national à la réalité tessinoise en analogie à ce qui a été fait en Canton du Valais (Mettler D. *et al.* 2014).

## II – Matériels et méthodes

Ce travail comporte plusieurs étapes :

1. L'analyse des données concernant le nombre d'exploitations de base et d'estivage en termes de taille et de cheptel.
2. La numérisation dans un système d'information géographique (SIG) des périmètres des exploitations de base et d'estivage (en cours).
3. L'étude détaillée de 20 exploitations de base et d'estivage (visites-entretiens) permettant d'analyser et comprendre les différents systèmes de gestion des troupeaux de chacune en vue d'établir une typologie (en cours).
4. L'organisation de 5 ateliers régionaux afin de permettre aux agriculteurs de s'approprier des résultats techniques, et de définir avec eux les stratégies régionales à mettre en place.
5. La formulation de recommandations pour les administrations locales.

### III – Résultat et discussion

Au moment de la rédaction de ce papier une grande partie des travaux est encore en cours de réalisation, nous allons donc présenter ci-dessous des résultats préliminaires issus de l'analyse des données fournies par le Canton et des premières enquêtes réalisées sur les alpages.

Les données fournies par le Canton dénombrent 431 exploitations de base pratiquant l'élevage de petits ruminants au Tessin. 39% ont un cheptel de moins de 30 animaux, 20% de 31 à 60, 21% de 61 à 99 et 19% de 100 animaux ou plus.

En Suisse, sont distinguées les exploitations de base et les exploitations d'estivage aussi appelées alpages. Sur les 140 alpages où sont élevés des petits ruminants au Tessin : 48% ont un cheptel de 100 animaux ou plus, 22% de 61 à 99, 16% de 31 à 60 et 14% de moins de 30 animaux. Cette situation illustre bien les deux catégories d'alpages rencontrées au Tessin : les alpages collectifs et les alpages individuels dits alpages fermiers. On rencontre les premiers surtout dans les vallées Blenio, Leventina et Maggia ; alors que les seconds sont majoritairement présents dans les autres vallées.

Les 20 visites d'alpages nous ont permis d'établir une distinction entre 3 types d'alpage à petits ruminants en fonction de leur type de production :

1. Alpage à moutons : la race la plus fréquemment rencontrée est la Blanche des Alpes, le produit principal est l'agneau qui est vendu pour Pâques (avant l'inalpe) ou autour du 20 septembre lors des marchés de village. La part des produits charcutiers et surtout la production laitière y sont très marginales.
2. Alpage à chèvres laitières : le produit principal est le lait qui est transformé sur l'alpage.
3. Alpage mixte : moutons et chèvres laitières (avec ou sans vaches) y sont présents simultanément.

L'élevage caprin revêt un caractère extensif. En effet, il est couramment associé à la production des fromages frais ou affinés produits à même la ferme ou sur l'alpage. Dans ce cas de figure, le lait de chèvres est parfois mélangé à du lait de vaches. Les cabris, quant à eux, sont généralement vendus pour Pâques. La transformation de la viande en charcuterie y est aussi relativement courante : il y a une « sentinelle SlowFood » appelée Cicit dans la valle Maggia. La race la plus fréquente est la *Nera di Verzasca*, une race locale très rustique. Sont aussi bien représentées deux autres races : la Chamoisée et la Saanen.

Le cycle d'élevage annuel, d'après les enquêtes réalisées sur les exploitations, est le suivant : la pâture commence au printemps avec la pousse de l'herbe à différentes dates selon les différentes vallées, puis se poursuit en transhumance vers les alpages en été pour continuer avec la vaine-pâture pendant tout l'hiver. La plupart du temps, les étables restent ouvertes et les animaux sont libres d'y accéder pour s'y réfugier, notamment en cas de neige, et s'y nourrir. Pendant l'automne et l'hiver, les animaux cherchent aussi des châtaignes et d'autres sources alimentaires dans les forêts situées autour des villages. Le temps passé par les animaux dans les étables est réduit au minimum, sauf dans de rares cas d'étables intensives. Le contact avec les bergers se résume à une visite hebdomadaire, ou toutes les deux semaines, sauf pendant la période de traite des chèvres, de Pâques à août-septembre (selon le système). Cette « période de traite » constitue la principale différence entre l'élevage ovin et caprin ; en effet, dans les deux cas, les vêlages ont lieu entre janvier et mars.

Seuls les plus grands alpages à moutons bénéficient de la surveillance par un berger. Dans tous les autres cas, les animaux pâturent librement pendant tout l'été et redescendent doucement vers les écuries de manière autonome.

L'utilisation des clôtures n'est pas systématique et se limite aux zones où la topographie est favorable et/ou il y existe des contraintes particulières. Les chiens de berger ne sont pas systématiquement utilisés, en particulier pour les troupeaux les plus petits.

Ce type d'élevage, spécialement lorsqu'il s'agit de moutons, se révèle très vulnérable lorsqu'un ou plusieurs loups sont présents sur le territoire. En effet, vu le contact réduit avec les bergers et la très longue période de pâture, les animaux se trouvent particulièrement exposés. Pour les chèvres, lors de la période de traite, plus de marges de manœuvre sont possibles afin de protéger les animaux.

Les visites sur les alpages et sur les exploitations de base (en cours) ont montré que pour les systèmes avec alpage fermier, et où les troupeaux sont habitués à rester ensemble, les chiens de protection pourraient être un système de protection efficace. Par contre, les touristes et les randonneurs pourraient rencontrer des difficultés liées à la présence de chiens de protection avec les troupeaux. Ne connaissant pas le comportement adéquat à avoir en présence d'un chien, des situations problématiques pourraient survenir ; au risque d'avoir des retombées négatives sur le tourisme local et la vente directe. Néanmoins, les chiens de protection seraient une alternative préférable à la mise en place de parcs de pâture, surtout dans les élevages de chèvres. D'une part, la race *Nera di Verzasca* a un caractère très rustique et ces chèvres parcourent chaque jour de très grandes distances. Par ailleurs, la charge en travail supplémentaire associée à la mise en place d'une telle mesure, sans assurance d'un meilleur revenu, est un autre argument en défaveur des parcs.

Pour les alpages collectifs, qui réunissent plusieurs troupeaux de moutons ou de chèvres, l'introduction de chiens de protection apparaît plus délicate car les animaux ont une tendance à former de petits groupes isolés difficiles à protéger.

## IV – Conclusion

Le retour du loup dans les Alpes tessinoises représente un défi pour l'élevage des petits ruminants dans ces milieux. Des réflexions profondes sur quelles sont les possibilités et nécessités d'adaptation afin de maintenir un nombre d'exploitations le plus grand possible doivent impérativement être menées.

Les mesures de protection proposées par la Confédération, comme parcs et chiens de protection (Protectionsdestroupeaux.ch), ne sont pas applicables à toutes les réalités de terrain, et parfois pas socialement acceptées par les paysans qui le voient comme des contraintes venues « d'en haut ».

Il nous faudra attendre la fin des visites d'exploitations et surtout les ateliers régionaux pour identifier quelles sont les marges de manœuvres concrètes et opérationnelles au niveau local et les possibilités de collaboration entre paysans à ce sujet.

D'autre part, des systèmes d'alerte et de monitoring transnationaux sont souhaités, d'autant que les loups qui ont produit des dégâts font fi des frontières et venaient le plus souvent d'Italie.

## Références

**Mettler D., Müller M., Werder C. et Alpe B., 2014.** *Planification des alpages à moutons du Valais*. Rapport au Service de l'Agriculture du Canton du Valais et à l'Office Fédéral de l'Environnement. Lausanne : AGRI-DEA. 58 pp + annexes.

**Protections des troupeaux.** <http://www.protectiondestroupeaux.ch/fr/>.

**UCP 2015.** <http://www4.ti.ch/dt/da/ucp/temi/caccia/per-saperne-di-piu/rapporti-e-studi/>

**USTAT, 2005.** <http://www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.sottotema&p1=43&p2=285&p3=290&prold=289>

**USTAT, 2013.** <http://www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.tema&prold=42&p1=43> ;  
<http://www3.ti.ch/DFE/DR/USTAT/index.php?fuseaction=temi.tema&prold=33&p1=34>